

Vérification de la pétition : Tereos regrette la rupture unilatérale des discussions par l'ADCT et l'ouverture d'un nouveau contentieux au tribunal

François Leroux, Président du Conseil de Tereos, explique que « *Tereos a été très surpris de recevoir le 22 janvier la visite d'un huissier. Celui-ci nous a informés que l'ADCT cessait de dialoguer et soumettait la question de la pétition au juge des référés en lui demandant de faire convoquer une AG. Ce tourbillon juridique ne mènera nulle part et ne fera qu'exacerber des oppositions qui n'ont que trop duré entre élus et coopérateurs. Seule une discussion d'homme à homme, d'agriculteur à agriculteur, avec des décisions censées et courageuses et avec des concessions de part et d'autre nous permettra de sortir de cette crise. C'est pour cela que nous appelons au dialogue. Nous n'avons pas peur des urnes, les coopérateurs devront voter. Mais il faut parler d'abord et faire cesser le préjudice que la situation actuelle cause à la coopérative et à ses coopérateurs* ».

A la demande de Tereos, des discussions avaient démarré le 7 janvier avec l'ADCT pour trouver avant la fin du mois un accord sur la vérification de la pétition ayant aux dires de l'ADCT réuni 2.598 signatures.

L'ADCT n'a pas déposé sa pétition. Et elle a reconnu que les formulaires recueillis étaient partiellement déficients (beaucoup de « copies », de mails et manque de justificatifs d'identité). Une vérification sur pièces était donc difficile ce qui rendait selon elle nécessaire une vérification écrite auprès des personnes dont elle avait recueilli les noms. Les modalités de cette vérification étaient encore en débat. Le 11 janvier Tereos a fait une nouvelle proposition écrite à l'ADCT et s'attendait à un retour de sa part pour poursuivre la discussion et arriver à un accord d'ici la fin du mois de janvier.

L'assignation reçue par huissier le 22 janvier a donc suscité une grande incompréhension.

Plutôt qu'autour d'une table de discussion, la prochaine rencontre aura donc lieu au Tribunal de Saint Quentin.

Tereos regrette profondément cet engrenage juridique. Cette voie, dans laquelle ce sont les avocats qui prennent la main, ne mènera nulle part. Dans cette logique, les recours peuvent se succéder pendant des mois, sans parvenir à réunir les élus et les coopérateurs des deux bords. Une Assemblée générale organisée sous la contrainte, dans le cadre d'une application contestable des statuts, loin de rassembler, contribuerait à diviser plus encore et ne réglerait rien. Au contraire, dans la période de crise profonde que connaît le secteur, elle mettrait la coopérative en réel danger.

Ce n'est que par le dialogue direct, par des concessions mutuelles et par des propositions concrètes que cette crise cessera, l'accord ainsi trouvé étant alors soumis aux coopérateurs réunis en Assemblée Générale au mois de juin.

A propos de Tereos

Avec comme vision à long terme la valorisation des matières premières agricoles et le développement de produits alimentaires de qualité, Tereos figure parmi les leaders des marchés du sucre, de l'alcool et de l'amidon. Les engagements sociétaux et environnementaux du groupe contribuent à la performance de l'entreprise dans la durée tout en renforçant sa contribution en tant qu'acteur responsable. Groupe coopératif, Tereos rassemble 12 000 agriculteurs et dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne, des céréales et de la pomme de terre. Grâce à ses 49 sites industriels, à une implantation dans 17 pays et à l'engagement de ses 25 000 collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire. En 2017/18, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros. <https://tereos.com/>

Contacts presse

Tereos: Raphaël Delpech, raphael.delpech@tereos.com +33 (0)1 55 37 37 00

DGM Conseil: Christian d'Oléon, chrisdo@dgm-conseil.fr +33 (0)1 40 70 11 89

Presse agricole : RP Carrées, Elise Demaret, elise.demaret@rp-carrees.com, +33 (0)3 28 53 40 06